

PETIT GUIDE
POUR TORPILLER
le TAFTA



Jean-Jullien

%
attac

Le 8 juillet 2013, l'Union européenne et les Etats-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord commercial bilatéral, le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI, en anglais TAFTA). C'est l'aboutissement de plusieurs années de lobbying des groupes industriels et financiers, européens et états-uniens.

Le partenariat transatlantique serait un des accords de libre-échange et de libéralisation de l'investissement les plus importants jamais conclus, représentant la moitié du PIB mondial et le tiers des échanges commerciaux.

Comme d'autres accords bilatéraux signés récemment ou en cours de négociations – notamment l'accord UE-Canada (CETA) – le TAFTA ne se contentera pas d'abolir les barrières douanières ; il s'étendra aussi aux “barrières non-tarifaires”. En effet, toute réglementation, même décidée démocratiquement, peut être considérée comme un obstacle au commerce. Le TAFTA vise donc au démantèlement, ou à l'affaiblissement, de toutes les normes qui limitent les profits des entreprises.

Le volet “investissement” du mandat de négociation du TAFTA prévoit en outre un mécanisme particulièrement menaçant

dit “de règlement des différends”. L'accord UE-Canada (CETA), non encore ratifié, prévoit aussi cette procédure. Ce mécanisme permettrait à des arbitres délibérant indépendamment des juridictions nationales de condamner des Etats à la demande des multinationales, lorsqu'une nouvelle loi, ou norme, serait considérée comme portant atteinte à ses profits actuels ou envisagés. L'objectif : étendre le champ possible des investissements et “sécuriser” la liberté et les bénéfices des investisseurs.

Le TAFTA pourrait avoir des conséquences considérables dans bien d'autres domaines. Il pourrait par exemple renforcer drastiquement les droits de propriété intellectuelle des acteurs économiques privés. Il ferait ainsi revenir par la petite porte le défunt ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon), refusé en juillet 2012 par les eurodéputés, suite à une large mobilisation des citoyen.ne.s européen.ne.s.

Il pourrait donner aux multinationales des nouvelles technologies de l'information un pouvoir accru de contrôle des données personnelles des citoyen.ne.s.

Non seulement le TAFTA pourrait accroître le commerce transatlantique des énergies

fossiles, mais il empêcherait aussi toute transition écologique via ses chapitres “coopération réglementaire” et “investissement”. Les dispositions qui risquent de s’y trouver offriront aux multinationales le droit exceptionnel de s’immiscer dans les processus de réglementation, et de contester légalement des mesures politiques nuisant à leurs intérêts court-termistes, notamment celles visant à lutter contre le changement climatique.

Pour la Commission européenne, qui négocie au nom de tous les pays de l’Union européenne (UE), il s’agit d’aligner le TAFTA sur “le plus haut niveau de libéralisation” qui soit. Elle souhaite même ériger l’accord en modèle. Et elle prévoit l’application de cet accord pour tous les niveaux de gouvernement (Etats et collectivités territoriales).

Ce *Petit Guide pour torpiller le TAFTA* décrypte les principaux risques émanant de ce projet d’accord.

Les quatre alertes de ce guide doivent aussi résonner pour l’accord EU-Canada, appelé CETA, conclu en septembre 2014 et qui devrait être proposé au Parlement européen pour ratification bien avant le TAFTA.



Alerte 1

La diminution des droits de douane et les attaques sur les normes sociales, sanitaires et écologiques

Le mandat donné à la Commission européenne par le Conseil des ministres européens du commerce du 14 juin 2013 appelle à une “réduction substantielle des tarifs douaniers”. Si les droits de douane sont en moyenne assez faibles de part et d’autre de l’Atlantique, ils restent élevés dans certains secteurs.

Dans l’agriculture par exemple, les droits de douane moyens sont de 7% côté Etats-Unis et de 13% côté Union européenne. Ces droits de douane sont souvent bien plus élevés du côté de l’UE. Selon les produits, ils peuvent dépasser 200%, protégeant ainsi des secteurs hyper sensibles, notamment dans l’élevage. Ils permettent de se protéger vis-à-vis d’une agriculture états-unienne plus industrielle et plus “compétitive”, du fait notamment de la médiocrité des protections sociales et environnementales outre-Atlantique. Les droits de douane permettent également à l’UE de se protéger d’un taux de change plus favorable aux productions états-uniennes. Que se passerait-il si ces droits de douane étaient démantelés ?

Face à l'arrivée massive de nouveaux produits agricoles américains, notre propre agriculture n'aurait d'autre possibilité que de généraliser le modèle agro-exportateur défendu par les multinationales européennes de l'agro-industrie.

La concurrence accrue aboutirait à la contraction des coûts de production, qui exigera d'affaiblir les normes de protection de l'environnement et de sûreté alimentaire ou les droits du travail dans le monde agricole. Les perspectives de promotion des circuits courts et de la relocalisation des activités agricoles, de l'agro-écologie et de l'agriculture paysanne s'éloigneraient durablement.

Outre les barrières douanières, l'Union européenne et les Etats-Unis présentent des règles sanitaires, environnementales – et de bien-être animal dans le secteur agricole et alimentaire – très dissemblables. Les Etats-Unis pourront utiliser l'opportunité du TAFTA pour contraindre l'Union européenne à l'abandon de ses mesures "protectionnistes" et à l'adoption des normes américaines.

L'argument principal des promoteurs du TAFTA concerne les retombées économiques. D'après une étude de la Commission européenne, le gain en terme de PIB est estimé à 0,1% pour 10 ans, soit moins de 0,01% par an... Des "retombées" en vérité tout à fait insignifiantes comparées aux risques qui pèsent sur l'emploi et les droits sociaux.

Ceux-ci pourraient en effet être remis en cause par l'harmonisation ou la reconnaissance mutuelle de certaines normes concernant les conditions de travail ou la protection des travailleurs.

Pire, une étude d'octobre 2014 de l'Université de Tufts aux Etats-Unis fait un pronostic sans appel : moins 130 000 emplois net en France, un recul des exportations, du PIB et des salaires, ainsi qu'une baisse des recettes fiscales des Etats, engendrant une pression supplémentaire sur le financement des services publics et des collectivités.

Ces prévisions catastrophiques ne sont pas spécifiques au TAFTA.

Ainsi, par exemple, d'après la Confédération syndicale états-unienne AFL-CIO, l'ALENA (accord similaire entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada) a déjà coûté 1 million d'emplois du fait notamment de l'abaissement des tarifs douaniers et des restructurations d'entreprises devenues "non-compétitives".

Par cette extension géographique de la compétition économique, le marché transatlantique favoriserait les fusions/acquisitions d'entreprises, et renforcerait la puissance des firmes multinationales.

Concrètement

Les Etats-Unis tentent depuis longtemps d'obtenir la possibilité d'exporter vers l'UE de la volaille désinfectée avec des solutions chlorées. Tandis que l'UE n'accepte que l'eau pour laver les carcasses de volailles pour des raisons sanitaires, les Etats-Unis autorisent différents produits de traitement contre les pathogènes. Les Etats-Unis ont déjà contesté cette interdiction d'exportation dans le cadre de l'OMC et d'accords bilatéraux. Ils comptent sur l'accord en cours pour faire avancer leur demande.

Aux Etats-Unis, la liste des OGM autorisés à la culture, à l'élevage et à la consommation animale et humaine est sans commune mesure avec celle de l'UE. D'après le Parlement européen, il existe des risques importants d'affaiblissement des procédures d'autorisation des OGM importés en Europe, menaçant d'élargir considérablement la liste des variétés importées – une cinquantaine actuellement. Ces risques pèsent également sur les variétés autorisées à la culture sur le sol européen – pour l'instant, uniquement le maïs MON 810 – et sur l'interdiction pure et simple des cultures d'OGM émise par certains Etats membres, dont la France. Tous ces risques sont d'autant plus importants que les industries de biotechnologie américaines en ont fait clairement leur objectif numéro un dans les négociations. Enfin, les lobbies industriels

comptent affaiblir l'obligation européenne d'étiqueter tout produit OGM, et annihiler les progrès réalisés en la matière par une trentaine d'Etats américains.

L'Union européenne interdit par exemple l'utilisation de 1320 substances chimiques toxiques, alors que les Etats-Unis n'en interdisent que onze.

Pour l'industrie européenne comme états-unienne, et notamment pour les industries extractives, les négociations du TAFTA et l'accord UE-Canada sont une aubaine : l'occasion d'obtenir la remise en cause d'un certain nombre de protections ou de régulations écologiques, par exemple sur l'exploitation des gaz de schiste qui demeure notamment interdite en France.

Les banques et assurances se frottent les mains : le TAFTA sera aussi l'occasion pour les lobbies financiers d'amoindrir les instruments de régulation financière et bancaire et d'approfondir la libéralisation des services financiers. Il pourrait devenir impossible de renforcer le contrôle des banques, de taxer les transactions financières, de lutter contre les fonds spéculatifs.



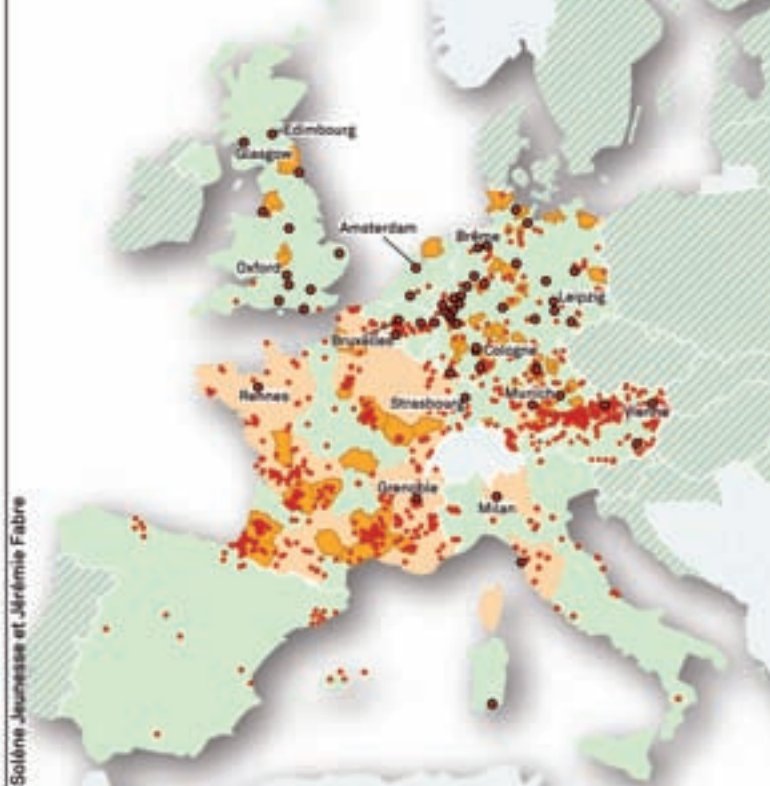
Alerte 2

La marchandisation de nouveaux pans de l'économie

Les négociations du TAFTA ne consistent pas uniquement à abattre les barrières tarifaires et non tarifaires. Il s'agira aussi d'étendre le domaine du libre-échange, notamment dans les secteurs des services. La distribution d'eau et d'électricité, l'éducation, la santé, la recherche, les transports, l'aide aux personnes... ces secteurs qui pour beaucoup relèvent encore du service public, pourraient ainsi être ouverts à la concurrence.

Les négociations du TAFTA risquent notamment de conduire à l'ouverture des marchés publics en Europe mais aussi aux Etats-Unis, comme le souhaitent les lobbies européens. Ces lobbies s'en prennent en particulier au programme "Buy America", qui soutient la relocalisation des activités. Les collectivités locales pourraient être contraintes de lancer des appels d'offre ouverts aux entreprises états-uniennes quelle que soit la taille du marché concerné. Avec à la clé des règles strictes qui ne leur permettront plus de favoriser ni les entreprises, emplois ou produits locaux ni les normes sociales et environnementales.

Les zones hors TAFTA en Europe : une résistance locale contre le grand marché transatlantique



Solène Jeunesse et Jérémie Fabre

121 Communes







Données collectées entre le 1er et le 15 juillet 2015.

Sources : Atlas ; Collectif Stop Tafta ; Stop-TTIP ; No al TTIP ; Global Justice Now ; Alliance D19-20

La pétition « Stop TTIP »

(l'Initiative citoyenne européenne (ICE))

Le seuil à franchir correspond au nombre de signatures par rapport à une certaine part de la population de chaque pays représentée par leurs députés européens :


 Début de mobilisation	 Seuil juste atteint
 Moins de la moitié du seuil	 Seuil plus que doublé
 Plus de la moitié du seuil	 Seuil plus que quintuplé



Suivi dans les pays sans mobilisation "Zones hors TAFTA" :

 Préviation de campagne zones hors TAFTA

 Collectif stop TAFTA de plus de 20 associations

 Plusieurs villes participent à la journée mondiale

 d'action du 18/05/15

 Unique gouvernement opposé au TAFTA

Zones déclarées en vigilance ou hors TAFTA sur quatre échelles :

-  Commune et communauté de communes
-  Ville de plus de 150 000 habitants
-  Département (ou son équivalent)
-  Région (ou son équivalent)
-  Pays sans zone hors TAFTA déclarées



Le gouvernement français s'est targué d'avoir préservé l'"exception culturelle", qui permet de subventionner en partie la création artistique, audiovisuelle notamment. Mais l'exception incluse dans le mandat de négociations ne concerne que le secteur de l'audiovisuel : aucune restriction n'est prévue pour les autres secteurs de la culture et du numérique. Cette exclusion partielle du mandat de négociation n'est par ailleurs pas définitive : à tout moment, la Commission peut demander l'élargissement de son mandat de négociations. Et ces secteurs ne seront pas à l'abri du mécanisme de règlement des différends.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, le TAFTA pourrait reprendre les éléments présents dans le projet "ACTA" (*Anti-counterfeiting Trade Agreement* ou Accord commercial anti-contrefaçon), qui prévoyait de renforcer les droits de propriété intellectuelle et qu'une large mobilisation avait conduit à l'échec en juillet 2012. Au nom de la lutte contre le "piratage", il pourrait permettre une surveillance généralisée du réseau et réduire la liberté d'expression sur internet. Autre conséquence, l'accès des consommateurs à des médicaments abordables (génériques) pourrait être menacé.

Concrètement : une nouvelle étape décisive dans l'histoire de la dérégulation

Depuis les années 90, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été le moteur de la libéralisation du commerce. En son sein, plus de 150 pays négocient la baisse des droits de douane sur de nombreux biens et services, la suppression des barrières non tarifaires, ainsi que l'extension du domaine du libre-échange et du marché, par exemple aux services publics et à la propriété intellectuelle.

La marche de l'OMC vers la dérégulation totale du commerce s'est rapidement heurtée à de nombreux obstacles : mobilisations de la société civile, d'une part, qui récusait les conséquences dramatiques du libre-échange, dénonciation de la mainmise des grandes puissances par les pays du Sud, d'autre part. Constatant le relatif blocage de l'OMC, les grandes puissances, et notamment l'Union européenne et les Etats-Unis, se sont engagées dans une stratégie bilatérale et birégionale avec leurs partenaires commerciaux. Elles profitent alors d'un rapport de force très défavorable aux pays les plus pauvres. Et lorsque les accords bilatéraux se négocient entre économies de puissance comparable, l'avantage consiste pour les négociateurs, à l'abri du regard du public, à pouvoir aller beaucoup plus loin que dans le cadre de l'OMC dans l'instauration d'un système commercial conçu pour et avec les firmes multinationales.



Alerte 3

Une attaque sans précédent contre la démocratie : les multinationales à la manœuvre, le contrôle citoyen à la trappe

Les multinationales européennes et leurs lobbies, comme *Business Europe*, déploient un lobbying intense pour peser sur les négociations du TAFTA. Les intérêts industriels prévalent auprès des institutions européennes.

La Commission a multiplié les consultations auprès des multinationales européennes. Ainsi, parmi les 130 rendez-vous pris par la Commission pour discuter avec les parties-prenantes de l'accord, 119 ont eu lieu avec des multinationales ou des lobbies industriels de premier plan.

Dans le même temps, le public demeure dans la désinformation la plus totale. La Commission européenne a finalement publié le mandat de négociation sous la pression des mouvements sociaux et citoyens. Il est toutefois impossible à l'heure actuelle de connaître les positions de part et d'autre au fur et à mesure des négociations et selon les sujets. Les compte-rendus des cycles de négociations sont confidentiels et la version "publique" ne fournit aucune information sérieuse.

Sans forte mobilisation citoyenne, l'opacité des négociations restera la règle. Mais le premier danger pour la démocratie concerne le mécanisme d'arbitrage "investisseur-Etat" prévu dans le mandat donné à la Commission européenne. Ce mécanisme de règlement des différends, qui figure déjà dans l'accord UE-Canada, permettrait aux multinationales de porter plainte contre un Etat ou une collectivité territoriale dès lors qu'une loi ou qu'une réglementation fera entrave au commerce et à l'investissement.

L'introduction d'un tel mécanisme ad-hoc s'appuierait sur la nomination d'experts "arbitres" qui délibéreraient indépendamment des juridictions publiques nationales ou communautaires.

Pour les multinationales, l'enjeu est immense. Il s'agit d'obtenir la possibilité d'agir en véritable "police de l'investissement", d'obliger les Etats à se conformer à leurs règles et de pouvoir éliminer tout obstacle à leurs profits présents mais aussi futurs ; des obstacles tels que des normes sanitaires, écologiques, sociales, votées démocratiquement, et remises en cause au nom du principe sacré du droit des investisseurs !

On trouve de nombreux exemples de plaintes de multinationales dans le cadre d'accords bilatéraux d'investissement déjà conclus, comme celui de l'ALENA (entre Etats-Unis, Canada et Mexique). Certains Etats ont ainsi été condamnés à des amendes très dissuasives, se chiffrant souvent en millions, voire en milliards de dollars (Nouvelle Zélande, Uruguay, Argentine...).

Lone Pine et les gaz de schiste

Dans le cadre d'un mécanisme similaire au mécanisme d'arbitrage "investisseur-Etat" envisagé dans le TAFTA, la multinationale *Lone Pine* poursuit le gouvernement canadien et demande 250 millions de dollars de réparation pour des investissements et des profits qu'elle ne peut réaliser en raison du moratoire sur l'extraction des gaz de schiste mis en place par le Québec. En France, grâce à des mobilisations populaires importantes, la fracturation hydraulique est pour l'instant interdite. Mais régulièrement, les industriels du secteur reviennent à la charge pour convaincre les autorités des bienfaits économiques de cette extraction ultra-polluante.

Que se passera-t-il si les géants de l'énergie européens ou états-uniens utilisent le TAFTA pour poursuivre le gouvernement français ?



Alerte 4

Le TAFTA paralysera la transition écologique

La libéralisation du commerce international organisée par des traités tels que le TAFTA ne laisse guère d'espace aux impératifs climatiques et environnementaux.

Le TAFTA, parce qu'il vise un renforcement des flux d'importations et d'exportations entre les deux principales zones économiques du monde, augmentera les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette hausse est incompatible avec la lutte contre le réchauffement climatique et elle devrait à elle-seule suffire à justifier l'abandon de ces négociations. A fortiori, le projet de traité transatlantique s'accompagne d'un ensemble de mesures qui pourraient saper toute véritable politique de transition écologique. Explications.

Davantage d'énergies fossiles carbonées en provenance des Etats-Unis et du Canada

Au sein même des négociations sur le TAFTA, l'Union européenne a explicitement demandé aux Etats-Unis de lever ses restrictions sur les exportations d'énergies fossiles (pétrole brut et gaz liquéfié), la raison principale avancée étant d'assurer la "sécurité énergétique" des Etats membres. Or, l'activité extractive, le transport transatlantique ainsi que la consommation de ces hydrocarbures polluants entacheront substantiellement le bilan carbone de l'Union européenne.

En outre, les lobbies pétroliers états-unien et canadiens ont d'ores et déjà utilisé les négociations sur le TAFTA et le CETA afin d'affaiblir la directive européenne sur la Qualité des carburants (FQD). Cette dernière aurait permis de limiter l'importation d'hydrocarbures dits "non conventionnels". Il n'en sera rien puisqu'en septembre 2014, soit quelques jours après la clôture des négociations du CETA, l'UE renonçait déjà à restreindre l'importation du pétrole issu des sables bitumineux canadiens.

Une contradiction aberrante du gouvernement français qui, en tant qu'hôte de la conférence de l'ONU sur le climat (COP 21) en décembre 2015, doit faciliter l'obtention d'un accord à même de répondre au défi climatique mondial. Pour ce faire, les scientifiques alertent : 80 % des réserves prouvées et actuelles en énergies fossiles doivent impérativement rester dans le sol. La France perd donc toute crédibilité lorsqu'elle s'applique à soutenir un projet de traité qui exacerbe la logique "extractiviste".

Concrètement

La transition énergétique nécessite la mise en œuvre de politiques (efficacité énergétique, mobilité durable et alternative, énergies renouvelables, etc.) et d'investissements qui s'inscrivent sur le long terme. Le chapitre "énergie" du TAFTA, en incitant à l'importation d'hydrocarbures nord-américains implique le développement d'infrastructures (pipelines, usines de liquéfaction et de ré-gazéification, etc.). Les centaines de milliards de dollars d'investissements nécessaires sur une quinzaine d'années seraient mieux utilisés s'ils servaient le financement de la transition écologique.

Par ailleurs, le gaz et le pétrole dits "non conventionnels" qu'il s'agit d'importer requièrent des techniques d'extraction (telle que la fracturation hydraulique), risquées, coûteuses et extrêmement polluantes. L'UE consommera ainsi du gaz de schiste états-unien et du pétrole bitumineux canadien.

Facilité par le retrait de l'interdiction à l'exportation aux Etats-Unis, le pétrole bitumineux sera extrait des mines du Nord-Alberta, puis acheminé aux Etats-Unis avant d'être exporté vers l'Europe. De quoi alourdir, le bilan CO₂ déjà catastrophique d'une des énergies les plus sales.

En 1998, une mobilisation citoyenne internationale avait réussi à mettre en échec un projet d'accord international négocié dans le cadre de l'OCDE, qui visait une libéralisation de l'investissement pour les firmes multinationales, l'Accord multilatéral pour l'investissement (AMI). L'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) a lui aussi été refusé en juillet 2012 par les eurodéputés suite à une large mobilisation des citoyen.ne.s européen.ne.s. Il est donc possible de stopper cette soumission des sociétés et de la nature aux intérêts marchands des multinationales.

Nous devons obtenir la non-ratification du traité entre le Canada et l'Union européenne car il contient déjà l'essentiel des dispositions que nous refusons. Nous devons exiger l'arrêt des négociations sur le TAFTA car il représente une menace pour les citoyen.ne.s européen.ne.s et états-unien.ne.s. Nous devons faire prendre conscience aux élus territoriaux du risque qui pèserait sur les politiques locales.

En France, Attac et l'Aitec ont été parmi les organisations à l'initiative de la création du collectif Stop TAFTA. Celui-ci fédère aujourd'hui une centaine d'organisations (syndicats, associations, partis politiques,

réseaux citoyens) qui luttent ensemble contre les traités de libre-échange transatlantiques (TAFTA et CETA). Le collectif produit des documents d'information et des outils de mobilisation. Avec les nombreux collectifs locaux partout en France et en lien avec ses partenaires européens et nord-américains, le collectif Stop TAFTA propose de nombreuses initiatives de mobilisation citoyenne (actions, manifestations, pétitions, zones hors TAFTA/CETA, etc.).

Avec leurs réseaux internationaux et dans le cadre de la Coalition Climat 21, Attac et l'Aitec se mobilisent également pour la justice climatique, notamment dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur le climat à Paris en décembre 2015.

Pour en savoir plus

www.france.attac.org

<http://aitec.reseau-ipam.org>

<http://corporateeurope.org>

www.collectifstopafta.org

<https://stop-ttip.org/fr>

illustrations: Jean Jullien
maquette: Stéphane Dupont
impression: Roto Montreuil
édité par Attac France
en partenariat avec l'Aitec
septembre 2015

Attac France
21 ter rue Voltaire
75011 PARIS
www.france.attac.org

publié avec le soutien de la région

* Ile de France